

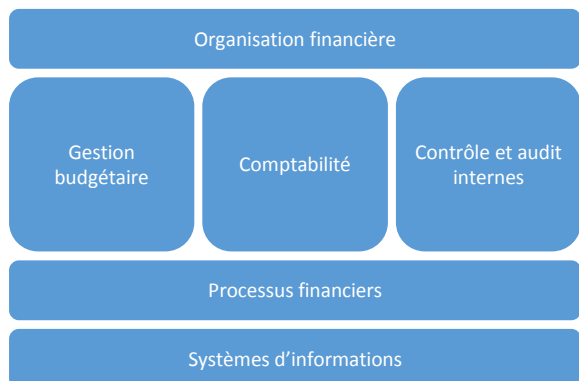
Mettre en œuvre le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

*Une opportunité à saisir et à maîtriser
pour les établissements publics*



UNE TRANSFORMATION DES ÉTABLISSEMENTS DANS LEUR ORGANISATION, LEURS PRATIQUES DE GESTION, LEURS PROCESSUS ET SYSTEMES D'INFORMATION

Bien plus qu'une simple réforme comptable, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 (décret GBCP) a pour but d'étendre l'application de pratiques jusqu'alors définies pour l'Etat à tous les organismes publics : optimisation des processus et des systèmes, évolution des règles budgétaires-comptables, renforcement des capacités d'audit et de contrôle, organisation financière renouvelée... pour plus de transparence et des performances accrues.



Ce décret offre de très nombreuses perspectives d'amélioration de la sphère budgétaire et comptable qu'il convient d'appréhender dans leur ensemble afin de distinguer ce qui est imposé par le décret, de la simple recommandation ou éventualité qu'il est possible de mettre en œuvre dans un second temps.

UN PROJET À GÉRER PAR LES DÉLAIS ET LA CREATION DE VALEUR POUR ÊTRE AU RENDEZ-VOUS DE JANVIER 2016

Il ne reste que quelques mois pour organiser et conduire le projet dans son ensemble. Ce calendrier contraint impose de séparer l'essentiel de l'accessoire, sans pour autant sacrifier les évolutions à forte valeur ajoutée qui pourront être menées une fois les obligations mises en œuvre.

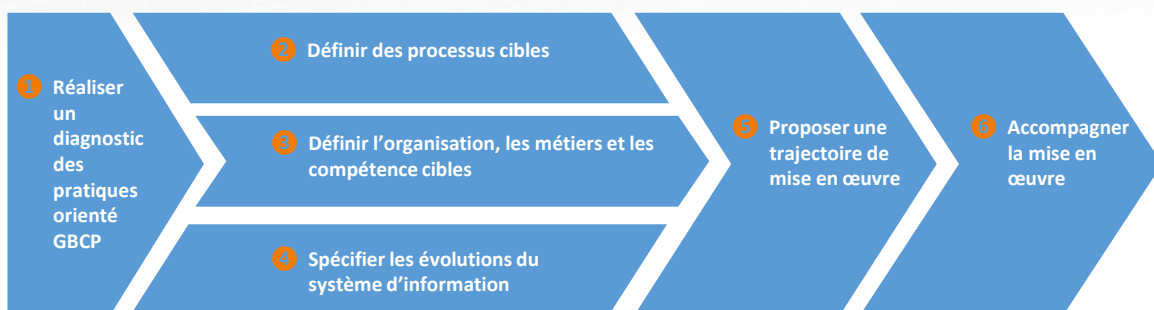
Ce pilotage par la création de valeur constitue un facteur clé de réussite de la transformation, pour une performance pérenne.

		Principaux objectifs poursuivis			
		Augmenter l'efficacité	Maîtriser les risques	Se conformer aux normes et contrôles	Développer les agents et l'organisation
Principales évolutions	Tenue d'une comptabilité budgétaire en AE/CP		X	X	X
	Réduction des délais de clôture	X		X	
	Service fait, acte de gestion permettant le calcul de la dette	X		X	
	Recette rattachée à l'exercice au cours duquel elle est acquise		X	X	
	CSP et services facturiers	X			X
	Dématérialisation des actes de gestion	X	X		
	Contrôle et audit interne budgétaires et comptables	X	X		X

Obligatoire

UN ACCOMPAGNEMENT PRAGMATIQUE PERMETTANT D'ATTEINDRE RAPIDEMENT LES OBJECTIFS

Tous les établissements ne sont pas identiques (taille, budget, spécificités). Dès lors, il est important de se concentrer sur les besoins et attentes qui concernent vraiment chaque établissement. C'est en ce sens qu'Axioval propose une démarche pragmatique et agile permettant d'aller très rapidement à l'essentiel : le respect des obligations et normes imposées par le décret, d'une part, et la création de valeur, d'autre part.



Modulaire et s'appuyant sur des méthodes éprouvées de transformation des organisations financières en environnement public, nous pouvons soit envisager le projet dans son ensemble, soit nous appuyer sur un des modules ou bien ne travailler que sur une thématique du décret pour nous adapter aux moyens et ressources disponibles (budget, délais, compétences et effectifs des équipes).

Une attention toute particulière doit être accordée aux personnels impactés par la réforme : chaque évolution, chaque transformation doit être explicitée et légitimée en termes de gains : qualité budgétaire et comptable, rapidité, confort de travail pour les agents, réduction des coûts, etc. Nous veillons à mesurer l'atteinte des gains attendus.

LES FACTEURS CLES DE SUCCES A METTRE EN ŒUVRE POUR UNE TRANSFORMATION REUSSIE



VOUS SOUHAITEZ RENCONTRER NOS EXPERTS

Frédéric Malet, responsable de l'offre finances publiques et pilotage de la performance, mène depuis plus de 15 ans des projets de transformation financière auprès d'acteurs de la sphère publique.

Axioval

24-26, rue de la pépinière – 75008 PARIS

frederic.malet@axioval.fr

06.03.79.96.56

*Cabinet de conseil français, **Axioval** est spécialisé dans la transformation et l'optimisation des fonctions métiers et supports des organisations de service public (État, collectivités territoriales, établissements publics, organismes internationaux, structures privées possédant une délégation de service public...).*

***Axioval** a pour ambition de replacer les fonctions supports au cœur de la création de valeur, au service des politiques publiques.*

Visitez notre site : www.axioval.fr